



Document de Projet

*« Projet d'Appui à la Mise en œuvre Nationale »*

*Entre*

*Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie*

*Et*

*Le Programme des Nations Unies pour le Développement*

**Titre du Projet:** Projet d'Appui à l'Exécution et à la Mise en œuvre Nationale

**Effet (s) UNDAF:** L'administration publique dispose de capacités et compétences accrues pour une conduite plus efficace des politiques de développement axées sur les OMD

**Effet (s) escompté (s) du CPAP:** L'administration publique dispose de capacités et compétences accrues pour une conduite plus efficace des politiques de développement, y inclus l'approche genre et droits humains  
*(il s'agit du ou des Effets CPAP auxquels le projet contribue)*

**Produit (s) escompté (s):** 1) le MAED dispose de capacités renforcées pour assurer la coordination et la mise en œuvre des programmes et projets de développement.  
*(il s'agit des produits que le projet va réaliser)* 2) Capacités nationales accrues et permettant une mise en œuvre nationale efficace et efficiente axée sur les résultats

**Agence d'Exécution:** Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED).

**Partenaire de Mise en Œuvre:** DGPESD

#### Brève Description du projet

Pour relever les défis de l'augmentation de la capacité d'absorption et de l'optimisation de l'aide publique, le développement des capacités de mise en œuvre nationale constitue une priorité. Dans ce contexte, il est prévu dans le plan d'action 2012-2016 de l'UNDAF CSLP la mise en place au niveau du MAED, d'une structure prenant en charge le suivi des audits des projets financés sur ressources extérieures. Il s'agit, à travers l'assistance du PNUD, d'impulser la mise en place de la structure envisagée afin qu'elle prenne également en charge toute la gouvernance de la mise en œuvre nationale, ainsi que le renforcement de capacités des institutions nationales de mise en œuvre des programmes et projets permettant une gestion efficace et efficiente axée sur les résultats et l'amélioration de la capacité d'absorption.

Période du Programme:	2012 - 2016	Ressources Totales requises:	614,000 \$
Domaine de Résultat Clé (Plan Strat):	_____	Ressources Totales allouées:	
Atlas Award ID:	_____	• Régulière:	350,000 \$
Date de démarrage:	Avril 2013	• Autres:	
Date de Fin :	Décembre 2016	○ Donateur	_____
Date du CLEP	_____	○ Donateur	_____
Arrangements de Gestion :	__NEX/NIM__	○ Donateur	_____
		○ Gouvernement	_____
		Budget non financé:	_264,000__
		Contributions en nature	_89,175 \$

Signature Gouvernement (MAED):

07 MAI 2013

Signature PNUD:



## I. ANALYSE DE LA SITUATION

L'exécution des programmes de coopération entre le gouvernement de la Mauritanie et ses partenaires est caractérisée par une absorption insuffisante des financements disponibles<sup>1</sup>. Ceci constitue une contrainte majeure dans la conduite du processus de développement du pays. Pour l'essentiel, les goulots d'étranglement se résument à un déficit de capacités dans la mise en œuvre nationale des programmes et projets de développement (NIM).

En ce qui concerne la coopération PNUD/Gouvernement de la Mauritanie on distingue quatre grandes étapes dans le processus de la mise en œuvre nationale : (i) une phase pilote (1992-1996) ; (ii) une phase de quasi généralisation du NEX (1997-2003) avec l'avance de fonds comme mode de transfert des espèces ; (iii) une phase de transition (2004-2005) caractérisée par l'introduction du système Atlas et la décision d'appliquer les Demandes de Paiements Directs (DPD) comme modalité de transfert de fonds ; (iv) une phase de recentrage/réajustement entamée depuis 2006 et marquée par la généralisation de la modalité DPD, ainsi que la mise en place, puis la suppression d'un centre de services d'appui à la mise en œuvre des projets au niveau du PNUD. L'analyse de l'évolution du NEX conduit aux constatations suivantes :

- (i) *Le cadre institutionnel d'exécution du Programme de Pays est bien établi : l'Agence gouvernementale de coordination (actuellement, le MAED) est l'agence d'exécution du Programme de Pays ;*
- (ii) *L'ancrage des interventions dans les priorités et les plans de développement nationaux est un fait appréciable;*
- (iii) *Les capacités techniques minimales existent au niveau des entités nationales impliquées pour diriger la réalisation ;*
- (iv) *Le dispositif national de gouvernance de la NEX/NIM présente des faiblesses dont notamment*
  - o *La partie nationale n'a pas encore accès à Atlas et les éléments pertinents de monitoring et de gestion qualité ne sont pas édités ou transcrits en outils suffisamment partagés avec la partie nationale ;*
  - o *La faiblesse du mécanisme de planification annuelle et de suivi des activités impliquant les parties responsables;*

Les conclusions de la mission de micro-évaluation effectuée dans le cadre de la mise en œuvre du HACT ont souligné un besoin de renforcement de capacité pour l'ensemble des entités nationales de mise en œuvre. Les besoins de capacités déjà identifiés dans le domaine des achats sont aujourd'hui accentués par les récentes modifications institutionnelles et réglementaires (Commissions nationale et sectorielles des Marchés, code des marchés...),

Pour relever le défi de l'augmentation de la capacité d'absorption des ressources, le développement des capacités de mise en œuvre nationale constitue une priorité. Ainsi, le plan d'action de l'UNDAF (UNDAP 2012-2016) prévoit la réalisation d'un produit «2.1.10 le MAED dispose de capacités renforcées pour assurer la coordination et la mise en œuvre des programmes et projets de développement » dans le cadre du renforcement des capacités de l'administration publique. Il s'agit, à travers l'assistance du PNUD, d'impulser la concertation avec le MAED et les autres partenaires pour que la structure envisagée soit mise en place et qu'elle prenne en charge toute la gouvernance de la mise en œuvre nationale.

<sup>1</sup> Source : CSLP volume 2, Plan d'actions 2011-2015

---

## **II. STRATEGIE**

L'approche stratégique proposée pour le développement de la mise en œuvre nationale s'inscrit dans celle de la promotion de la gouvernance économique, telle que visée dans le Plan d'Action 2011-2015 du CSLP et dans le plan d'action de l'UNDAF2012-2016. Elle s'articule autour des axes ci-après :

### **II.1. Renforcement du dispositif de gouvernance de la NIM.**

Les actions devront conduire au renforcement du Ministère des Affaires Economiques et du Développement avec une expertise d'appoint, la fourniture d'équipements et d'outils requis lui permettant d'assurer : (i) l'élaboration d'un manuel national ad hoc de la NIM (Manuel ad hoc de la mise en œuvre nationale condensant les normes et procédures du PNUD et des autres partenaires, ainsi que celles du Gouvernement (notamment pour les contrats et marchés) ; (ii) un appui au profit des partenaires de réalisation et leur permettant de disposer d'un mécanisme d'échanges/concertations dans la voie d'une réelle synergie/complémentarité des actions ; (iii) l'alimentation et la mise à jour du système de suivi de l'exécution financière, (iv) le pilotage du processus mobilisation/transfert/suivi-contrôle des fonds ; (v) le suivi des audits ; (vi) l'établissement et la mise à jour d'une cartographie des projets/programmes d'assistance ; (vii) une concertation continue PNUD/Agences SNU/autres partenaires/Gouvernement pour la promotion de la NIM. Ainsi, le MAED pourra être doté d'une structure (avec le cofinancement des agences SNU et des autres partenaires) à même de contribuer à l'augmentation de la capacité d'absorption des ressources et à l'optimisation de l'aide publique au développement conformément aux priorités définies dans le Plan d'Action 2011-2015 du CSLP ;

### **II.2. Renforcement des capacités des acteurs de la NIM.**

Au niveau des partenaires de réalisation, la formation en cours d'emploi sera privilégiée au profit du personnel national en vue de développer notamment les capacités financières (capacités à générer des budgets, à garantir la sécurité physique des avances, des espèces et des archives, à assurer l'enregistrement des dépenses, et l'établissement des rapports requis...) ; les capacités administratives (capacités à acquérir les biens et services en respect aux procédures nationales et, le cas échéant, à celles du PNUD, ...). Les actions de formation et d'appui/conseil devront conduire à asseoir : (i) un cadre harmonisé de programmation/ planification, permettant, au titre du développement de la gestion axée sur les résultats de disposer d'un Cadres de Résultats en indiquant les éléments de référence au CSLP, d'un processus annuel de planification des activités et l'organisation de visites en impliquant les différentes parties responsables et les autres partenaires actifs dans le domaine thématique concerné en vue de l'élargissement du partenariat; (ii) un cadre harmonisé de transfert et de gestion des fonds ; (iii) un système de suivi et de gestion qualité.

### III. CADRE DE RESSOURCES ET DE RESULTATS

<p><b>Eléments de référence du CSLP :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Axe n° 4: Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités.</li> <li>• Domaine : Gouvernance économique</li> <li>• Objectif : Assurer une gestion efficiente et transparente des ressources publiques.</li> </ul>				
<p><b>Effets escomptés dans le Cadre de Ressources et de Résultats de l'UNDAF et du Programme Pays</b></p> <p><i>Effet n° 2 : L'administration publique dispose de capacités et compétences accrues pour une conduite plus efficace des politiques de développement, y inclus l'approche genre et droits humains.</i></p>				
<p><b>Indicateurs d'Effets selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays, y compris les données de base et les cibles:</b></p> <p>Système de suivi et évaluation du CSLP réactualisé. SR : Non; Cible : Oui ; Politiques publiques élaborées intégrant les approches genre et droits humains. SR : 1; Cible : 5</p>				
<p><b>Partenariat Stratégique:</b> Agences SNU, Partenaires au développement présents en Mauritanie</p>				
<p><b>Titre et Numéro d'identification de Projet (N° ATLAS de l'Award):</b></p>				
PRODUITS ESCOMPTES	CIBLES DES PRODUITS (SUR LES ANNEES)	PRINCIPALES ACTIVITES	PARTIES RESPONSABLES	INTRANTS
<p>Produit n° 1 : le MAED dispose de capacités renforcées pour assurer la coordination et la mise en œuvre des programmes et projets de développement</p> <p>Ligne de base : Faible dispositif national de gouvernance de la NIM.</p> <p>Indicateurs : Acte officiel de création de la cellule d'appui à la NIM ; liste personnel ; descriptif du Manuel ad hoc de la mise en œuvre nationale; document du Plan annuel des audits</p>	<p>2013 : Cellule mise en place avec une expertise minimale sur financement PNUD.</p> <p>2013 à 2015 : Dispositif national de gouvernance de la NIM fonctionnel.</p> <p>2013 : Lancement du projet.</p> <p>2016 : Cellule optimale en place avec l'appui des autres partenaires.</p> <p>2014 : Évaluation à mi-parcours</p>	<p>-Elaborer un Manuel ad hoc de la mise en œuvre nationale et assurer sa diffusion.</p> <p>-Etablir et mettre à jour la matrice des programmes/projets.</p> <p>-Animer l'élaboration d'une Stratégie nationale de mobilisation des ressources ;</p> <p>- Mettre en place un mécanisme de coordination/convergence des programmes/projets.</p> <p>-Définir et vulgariser un schéma harmonisé de mobilisation/transfert/suivi-contrôle des fonds.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appuyer l'établissement et l'exécution du Plan annuel des audits.</li> </ul> <p>-Organiser le lancement du projet/Mettre à jour le synoptique de suivi.</p> <p>-Définir le Cadre Logique détaillé et le</p>	<p>PNUD/MAED</p>	<p>Experts nationaux 12/m = 121,000</p> <p>Ateliers = 20,000</p> <p>Équipements = 40,000</p> <p>Déplacements = 5,000</p> <p>Divers = 5,000</p> <p>Personnel d'Appui =55,000</p> <p>Ateliers = 20,000</p>

	2016 : Évaluation finale	<p>plan de gestion qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Organiser les ateliers annuels de planification.</li> <li>-Organiser les CPP.</li> <li>-Assurer l'exécution des PTA approuvés.</li> <li>-Etablir tous les rapports requis.</li> <li>-Contribuer à la conduite des audits annuels et des évaluations indépendantes.</li> </ul>	<p>Équipements = 10,000</p> <p>Déplacements = 15,000</p> <p>Fonctionnement = 34,000</p> <p>Audits = 16,000</p> <p>Évaluations = 20,000</p> <p>Divers = 10,000</p> <p><b>Total Produit N° 1: 371,000</b></p>
<p><b>Produit n° 2 :</b> Capacités nationales accrues et permettant une mise en œuvre nationale efficace et efficiente axée sur les résultats.</p> <p>Ligne de base : éléments de monitoring et de gestion qualité Atlas non suffisamment partagés avec la partie nationale ; insuffisance des capacités du personnel des projets pour la gestion administrative et financière ; DPD et avances de fonds mettant hors de circuit l'Ordonnateur national des dépenses.</p> <p>Indicateurs : Rapports ateliers GAR ; Rapports ateliers planification ; Descriptifs des cadres de résultats et des cadres logiques détaillés ; Rapports de suivi/gestion qualité ; Rapports formation gestion administrative et financière ; Rapport de suivi de la mise en</p>	<p>2013 : Plans de formation en cours d'emploi élaborés et mis en œuvre.</p> <p>2013 à 2015: Poursuite mise œuvre plans de formation/ Outils de gestion axée sur les résultats appliqués/02 voyages d'études.</p> <p>2016 : Mise en œuvre nationale appliquée sans appui/conseil extérieur.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Définir un Cadre harmonisé de programmation/planification annuelle des activités.</li> <li>2 -Organiser des ateliers de formation sur les outils de gestion axée sur les résultats élaborés.</li> <li>3 -Appuyer l'application des outils GAR.</li> <li>4 -Organiser, avec la Commission nationale des marchés, des ateliers de formation sur le Code des marchés publics et sur les Procédures PNUD pour les achats.</li> <li>5 -Organiser les formations sur Atlas.</li> <li>6 -Etablir et diffuser le système de suivi/gestion qualité.</li> <li>7 -Mettre en œuvre les recommandations des audits.</li> <li>8 -Appuyer l'évaluation de la NIM.</li> </ol>	<p>Professionnels nat (audit, S/E, responsable administratif et financier) = 140,000</p> <p>Consultants nat. = 18,000</p> <p>Ateliers = 30,000</p> <p>Équipements = 40,000</p> <p>Déplacements = 10,000</p> <p>Divers = 5,000</p>

œuvre des recommandations des audits ; Rapports évaluation de la NIM.				243,000
			<b>Total Produit 2 :</b>	<b>243,000</b>

#### IV. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

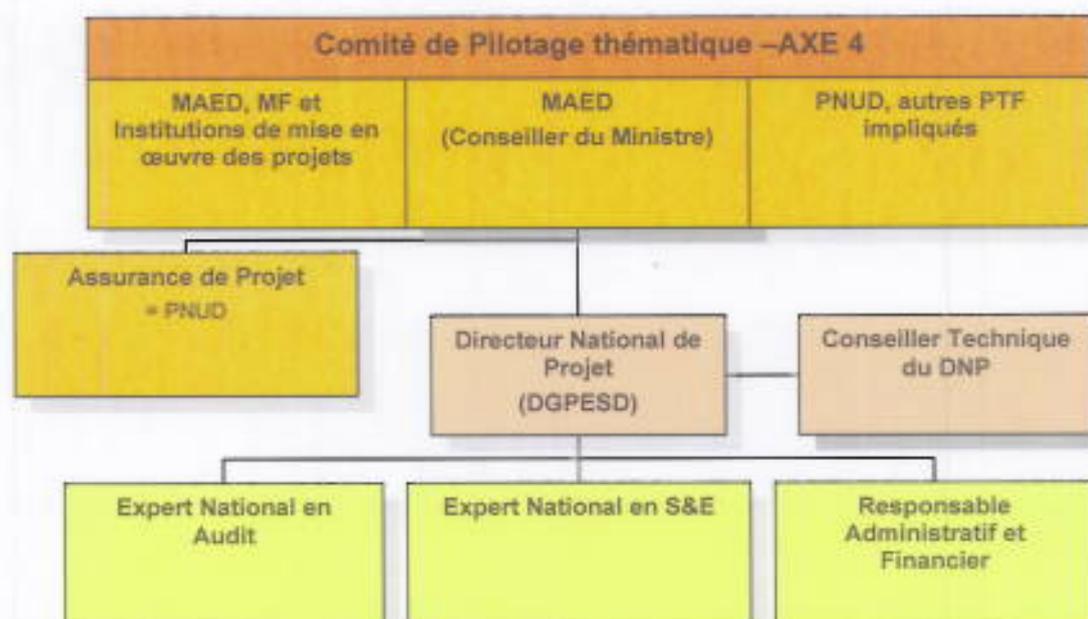
Année: 2013

Résultats	Activités envisagées	Périodes				Responsable	Budget		
		T1	T2	T3	T4		Sources	Description	Montant
<b>Produit n° 1 : le MAED dispose de capacités renforcées pour assurer la coordination et la mise en œuvre des programmes et projets de développement.</b>									
Ligne de base : Faible dispositif national de gouvernance de la NIM. Indicateurs : Acte officiel de création de la cellule d'appui à la NIM ; liste personnel ; descriptif du Manuel ad hoc de la mise en œuvre nationale; document du Plan annuel des audits	Mise en place de la Cellule d'appui à l'Exécution Nationale		x			PNUD			
							Experts nationaux	20,000	
							Equipement	8,000	
							personnel d'appui	9,000	
							Fonctionnement	10,000	
Organiser le lancement du projet/Mettre à jour le synoptique de suivi.									
Organiser les ateliers annuels de planification/appuyer le reporting annuel.			x			DGPESD	Atelier	4,000	
<b>Montant total Produit 1</b>							DGPESD/PNUD	Atelier	10,000
<b>Produit n° 2 : Capacités nationales accrues et permettant une mise en œuvre nationale efficace et efficiente axée sur les résultats.</b>									
Ligne de base : éléments de monitoring et de gestion qualité Atlas non suffisamment partagés avec la partie nationale ; insuffisance des capacités du	Définir et vulgariser un schéma harmonisé de mobilisation/transfert/suivi-contrôle des fonds					DGPESD		10,000	



## V. ARRANGEMENTS DE GESTION

- Le projet est intégré dans le mécanisme conjoint de coordination et de pilotage de l'UNDAP (cf. document de l'UNDAP).
- Le projet sera exécuté selon la modalité d'exécution et de mise en œuvre nationale (NEX/NIM)
- Le MAED est désigné agence d'exécution. La Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement est l'agence de mise en œuvre.
- Pour la gestion des fonds du projet, le MAED ouvrira un compte bancaire au nom du projet avec deux cosignataires, le Directeur National et le Responsable Administratif et Financier. Un suppléant au DNP sera également désigné.
- La modalité de transfert de fonds et les mécanismes de suivi et de gestion de risque seront définis en conformité avec les dispositions prévues dans le cadre de la mise en œuvre du HACT.
- Un audit annuel du projet sera conduit selon les procédures en vigueur pour les projets à exécution nationale (NEX). L'examen des résultats de l'audit fera l'objet d'un atelier. Un plan d'action sanctionnera les travaux de cet atelier et servira de référence pour le suivi de l'application des recommandations.
- L'appui du bureau du PNUD fera l'objet d'une lettre d'Accord à travers laquelle, le PNUD fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet.



### V.1. Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe de direction et de prise de décision au niveau du projet. Il a pour fonction de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le DNP;
- Conduire les revues annuelles du projet ;
- examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires;

- Approuver les révisions substantives et budgétaires ;

Le Comité de Pilotage du Projet est présidé par un haut fonctionnaire du Ministère en charge des Affaires Economiques et du Développement. Il est composé de, outre les représentants dudit ministère et du PNUD, des représentants (i) des institutions nationales de mise en œuvre des projets et programmes financés avec l'appui du PNUD, (ii) des représentants des autres partenaires techniques et financiers impliqués dans le projet.

Le comité de pilotage se réunit statutairement en début de chaque trimestre. Il peut se réunir à tout moment sur demande du DNP ou de l'un de ses membres et sur convocation de son président pour examiner et statuer sur les questions urgentes.

#### V.2. Directeur National de Projet

Le Directeur National de Projet est un fonctionnaire désigné par l'institution nationale partenaire en son sein. Il gère le projet au quotidien au nom du partenaire de mise en œuvre et, à ce titre, il est le seul habilité à engager les dépenses par le biais de modalités convenues entre les parties prenantes du programme. Il est redevable devant le comité de pilotage de l'atteinte des résultats. Les rôles de président du comité de pilotage et de DNP ne sont pas cumulatifs.

#### V.3. Conseiller Technique du projet

Sous la supervision du Directeur National du Projet, le Conseiller Technique du Projet, assure la coordination technique des activités du projet suivant les termes de référence en annexe. A cet effet, il est responsable de la réalisation des plans de travail et des différents rapports d'activités.

#### V.4. Appui au Projet

Le Responsable Administratif et financier fournit un appui au DNP en prenant en charge les aspects administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre des activités : rédaction des courriers et des PV des réunions, préparation des DP, classement et suivi des dossiers, gestion et suivi des équipements et stock (fournitures ...), des contrats des consultants recrutés par l'institution de mise en œuvre, suivi des dépenses du projet, suivi du budget et contributions à la préparation du reporting trimestriel .

#### V.5. Appui du bureau de Pays (PNUD)

Le PNUD fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet comme suit :

1. Identification et recrutement de consultants internationaux,
2. Identification et recrutement ou appui au processus de recrutement des consultants nationaux
3. Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels
4. Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct
5. Identification et exécution des activités de formation
6. Appui à l'organisation des ateliers.

Toutes les opérations de recrutement et d'acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD, seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en usage au Système des Nations Unies. En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du Conseil d'Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d'appui à la mise en œuvre des projets.

#### V.6. Obligations antérieures et conditions préalables

En plus du respect par les parties de la mise en place des contributions nécessaires au titre des apports, le projet n'atteindra ses résultats que si les conditions suivantes sont réunies :

- la mise en place d'un personnel de qualité pour la mise en œuvre;
- la disponibilité de locaux fonctionnels ;
- la volonté politique du Gouvernement de mener à terme le projet.

---

## VI. CADRE DE SUIVI EVALUATION

Le suivi du projet se fera à travers des méthodes de suivi évaluation menés à des périodes régulières en référence au mécanisme de l'UNDAF.

**SUIVI :** La direction nationale présentera des rapports techniques et financiers trimestriels faisant l'évaluation du degré de réussite en termes d'atteinte des produits. Le projet se dotera, d'un dispositif de suivi évaluation adapté et reflétant notamment les éléments ci-après :

\*Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion. Le synoptique de suivi (en annexe) en est une transcription en vue d'une communication continue PNUD/partie nationale ;

\*le Suivi Quotidien des progrès de mise en œuvre sera la responsabilité du DNP sur la base du Programme de Travail Annuel (PTA);

\*le Suivi Trimestriel de l'évolution de la mise en œuvre sera conduit et concrétisé par des rapports trimestriels d'avancement qui permettront au PNUD d'enregistrer les informations au niveau du modèle de gestion Atlas. Les rapports trimestriels d'avancement pour les second et le quatrième trimestres de l'année seront élaborés dans l'optique de la revue semestrielle du CPAP. A cet effet, le DNP prépare une note de synthèse mettant l'accent sur les aspects substantiels de la contribution du projet à la réalisation de l'effet visé ;

\*le journal des problèmes : Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes d'ajustement du projet ;

\*le journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale des risques, un journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet ;

\*le journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements ; ce qui constitue une méthode clef de cristallisation et de dissémination des acquis ;

\*le rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur National de projet (DNP) et soumis au CPP. Le format du Rapport Annuel doit inclure notamment les éléments suivants: une analyse des performances dans la période couverte par le rapport, comprenant les résultats de mise en œuvre des activités et partout où c'est possible, des informations sur l'état des produits; les contraintes rencontrées et leurs causes ; le PTA, et autres rapports financiers ;les leçons d'expériences apprises ;des recommandations claires pour la future orientation dans la prise en charge des problèmes/difficultés ;

\*les visites de terrain : les visites de terrain ont pour objectif de valider les résultats du projet et de permettre de recueillir les informations nécessaires à la préparation des rapports annuels. Elles doivent être sanctionnées par un rapport succinct et orienté action qui doit être soumis au comité de pilotage dans la semaine suivant la visite.

**EVALUATION :** Le projet fera l'objet au moins de deux évaluations externes indépendantes : (i) une évaluation indépendante à mi-parcours et (ii) une évaluation finale indépendante qui sera effectuée trois mois avant la fin des activités. L'évaluation finale prendra en compte la durabilité et les effets des résultats. La préparation de ces évaluations (organisation, termes de référence, période, composition des missions...) sera faite de façon concertée entre la Direction nationale en charge du suivi, le PNUD et les autres parties prenantes. Les coûts des évaluations sont prévus dans le budget.

---

## **VII. CONTEXTE JURIDIQUE**

Ce document ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, qui est intégrée par renvoi constituent ensemble un document de projet comme indiqué dans l'accord standard d'assistance (SBAA) et toutes les dispositions du CPAP s'appliquent à ce document.

Conformément à l'article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité et la sûreté du partenaire d'exécution et de son personnel et des biens, et les biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire de mise en œuvre, repose sur le partenaire de mise en œuvre.

Le partenaire de mise en œuvre doit:

- a) mettre en place un plan de sécurité et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mis en œuvre;
- b) assumer tous les risques et les responsabilités liées à la sécurité des partenaires de mise en œuvre et la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de proposer des modifications du plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité selon les exigences présentes sera considéré comme une violation de cet accord.

Le partenaire s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que aucun des fonds reçus du PNUD, conformément au projet de document sont utilisés pour fournir un soutien à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD ci-après ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous-accords conclus dans le cadre de ce projet de document".

---